

ACTE PORTANT CESSIION DE PARTS

Les soussignés :

- **Monsieur Marcello ROUDIL**,
Né le 24 Septembre 1969 à VILLENEUVE SUR LOT,
Demeurant 50 Cours de l'Intendance – 33000 BORDEAUX
De nationalité française,

Ci-après, désigné « le cédant »,

D'une part,

- **La société HOLDING W&M**,
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
Au capital de 145 000 euros,
Siège social : 15 Place Pierre Renaudel – 33800 BORDEAUX
Identifiée sous le numéro SIREN 519174395,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX,

Représentée par Monsieur Marcello ROUDIL, agissant en qualité de gérant de ladite société,

Ci-après désignée « le cessionnaire »,

D'autre part,

Ont procédé à la cession de parts objet des présentes :

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
BORDEAUX
Le 16/10/2024 Dossier 2024 00043825, référence 3304P61 2024 A 08527
Enregistrement : 25 € Penalités : 3 €
Total liquidé : Vingt-huit Euros
Montant reçu : Vingt-neuf Euros

PREALABLEMENT, IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

La Société SCI 24 RUE DU TEMPLE, société civile immobilière a pour objet social :

- L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens immobiliers et occasionnellement leur vente
- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

La Société a été constituée par acte sous seings privés le 12.12.2021. Son siège social est situé au 50 Cours de l'Intendance – 33000 BORDEAUX

Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 910127265, ayant pour associés :

- **Monsieur Marcello ROUDIL**

De nationalité française, né le 24 Septembre 1969 à Villeneuve sur Lot
Divorcé en date du 1er Janvier 2009 selon jugement du Tribunal d'Instance de Bordeaux
Demeurant à BORDEAUX (33000) - 50 Cours de l'Intendance
Résident au sens de la réglementation fiscale.

- **La société HOLDING W&M**

E.U.R.L au capital de 145.000 Euros
15 Place Pierre Renaudel – 33800 BORDEAUX
RCS de BORDEAUX sous le n° : 519174395,
Représentée par Monsieur Marcello ROUDIL, son Gérant

Son capital social s'élève à la somme de 1000 Euros, divisé en 1000 parts sociales de 1 euro chacune, numérotées de 1 à 1000, entièrement souscrites et libérées à ce jour et attribuées aux associés en proportion de leurs engagements, savoir :

- Monsieur Marcello Jérôme ROUDIL999 parts, numérotées 1 à 999.
- La société Holding W & M 1 part, portant le numéro 1.000.

Ceci étant rappelé, M. Marcello ROUDIL a décidé d'accorder une participation minoritaire de 10% à la société HOLDING W&M afin de continuer à structurer ses activités. Il a ainsi décidé de lui céder 99 parts sociales à 1 € chacune, la société n'ayant pris aucune valeur depuis sa création au cours de l'année 2022.

ORIGINE DE PROPRIETE

Le cédant :

- M. Marcello ROUDIL possède dans la société SCI 24 RUE DU TEMPLE, 999 parts sociales de valeur nominale de 1 euro chacune, représentant 99,9% du capital social, qui lui ont été attribuées en représentation de son apport en numéraire de 999 Euros lors de la constitution de la société en date du 12.12.2021

CECI EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 ***Déclarations***

Le cédant déclare :

- Qu'elle dispose de la pleine capacité juridique d'aliéner et que les parts sociales cédées sont libres de tout nantissement, gage, saisie ou de toutes autres mesures susceptibles de faire obstacle à la cession ou de réduire les droits du cessionnaire,
- Que les parts sociales cédées ne font l'objet d'aucun autre engagement contractuel tel que promesse de vente, pacte de préférence, clause d'inaliénabilité, engagement de conservation ou autre venant affecter leur transmissibilité ou restreindre leur libre disposition,

Le cessionnaire déclare :

- Confirmer les énonciations figurant en tête des présentes relatives à ses caractéristiques juridiques et précise qu'elle dispose de la pleine capacité civile.
- Avoir été parfaitement informée de la situation active et passive de la société ;
- Renoncer expressément à toute garantie d'actif et de passif de la part de la cédante.

Article 2 ***Cession***

Par la présente, le cédant :

- M. Marcello ROUDIL cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit au cessionnaire, qui accepte, 99 parts sociales, numérotées de 900 à 999 de la société SCI 24 RUE DU TEMPLE.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour, il aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui sera attribuée aux dites parts. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées à compter de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte seulement des statuts et des actes qui ont pu les modifier.

Le cessionnaire reconnaît avoir pris connaissance des statuts sociaux, de toutes résolutions prises et de tous procès-verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.

Article 3

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 99 euros.

- M. Marcello ROUDIL déclare avoir reçu du cessionnaire ce jour même le prix de cession de QUATRE VINGT DIX NEUF (99 euros) ce dont il lui consent bonne et valable quittance.

Dont quittance, sous réserve du parfait encaissement du règlement.

Article 4

Agrément de la nouvelle associée

Conformément aux dispositions de l'article 1860 du Code Civil, ainsi que de l'article 13 des statuts de la société la présente cession n'est pas soumise à agrément.

Article 5

Signification

Conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, la présente cession de parts sera signifiée à la société par acte extrajudiciaire à moins que la cessionnaire ne dépose un exemplaire original du présent acte au siège social et ne soit ainsi dispensée de signification conformément aux dispositions de la loi 88-15 du 5 janvier 1988.

Article 6

Frais

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la suite ou la conséquence seront supportés par la cessionnaire qui s'y oblige.

Article 7

Election domicile

Les parties font élection de domicile :

- Monsieur Marcello ROUDIL : 50 Cours de l'Intendance – 33000 BORDEAUX ;
- La société HOLDING W&M : 15 Place Pierre Renaudel – 33800 BORDEAUX.

Article 8
Déclaration pour l'enregistrement

Les parties déclarent, pour la perception des droits d'enregistrement, que la société est assujettie à l'impôt sur les sociétés, que les parts cédées sont représentatives d'apports en numéraire, ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers et ne donnent pas droit à l'attribution d'un immeuble ou d'une fraction d'immeuble.

Article 9
Formalités – Pouvoir

La présente cession de parts sociales sera déposée en deux exemplaires au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue d'accomplir les formalités requises.

Fait à Bordeaux

Le 01.07.2024

Le cédant
M. Marcello ROUDIL

Signé par :

070E4F4CE70A49A...

Le cessionnaire
La société HOLDING W&M
Représentée par M. Marcello ROUDIL

Signé par :

070E4F4CE70A49A...